

AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES (ANCV) - SIÈGE SOCIAL - 34 BOULEVARD HENRI BERGSON - CS 50159 - 93201 SARCÈLLES CEDEX - CRÉDIT PHOTOS : GETTY IMAGES, THINKSTOCK - JUIN 2014



**les solidarités
du Chèque-Vacances**

Chaque jour, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances œuvre pour le départ en vacances des publics qui en sont exclus en déployant des programmes d'action sociale.

Les CE, COS, CAS, associations, employeurs, professionnels du tourisme et des loisirs, salariés... sont les acteurs des solidarités du Chèque-Vacances. C'est grâce à leur soutien que nous pouvons aujourd'hui déployer Départ 18:25 et ainsi renforcer notre mission sociale et solidaire.

En 2013, 4 millions de salariés ont bénéficié du Chèque-Vacances, soit 10 millions de personnes avec leurs familles, et 225 000 personnes ont été soutenues par nos programmes d'action sociale.

* Voir conditions sur depart1825.com. L'aide financière de l'ANCV est valable une fois par an et est non cumulable avec une autre aide de l'ANCV.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances présente :

depart1825.com

le programme vacances pour les jeunes

Le nouveau site dédié aux 18-25 ans avec un coup de pouce financier de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



pourquoi un programme dédié aux jeunes ?

Avec 45% de non-partants, les 18-25 ans représentent la classe d'âge qui part le moins en vacances.

Pour lutter contre cette inégalité, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances, avec le soutien du ministère en charge du Tourisme, lance un nouveau programme d'aide au départ destiné aux 18-25 ans : **Départ 18:25**.

Faire découvrir les vacances, donner envie de partir ou de repartir : tels sont les objectifs de **Départ 18:25**. En complétant les dispositifs déjà mis en œuvre par l'ANCV, ce programme vient renforcer la mission sociale de l'Agence.

retrouvez le dispositif sur

depart1825.com

qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes de 18 à 25 ans, résidant en France :

- Lycéens, étudiants
- Contrats d'apprentissage ou d'alternance
- Salariés (public ou privé), demandeurs d'emplois
- Contrats aidés (emploi d'avenir, contrat de génération...)
- Volontaires service civique

Il s'adresse principalement aux jeunes ne nécessitant pas d'accompagnement à leur projet vacances.

votre rôle dans le dispositif ?

Informez et promouvez ce programme auprès de tous les jeunes de 18 à 25 ans : salariés, collaborateurs... Votre soutien est essentiel.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur actionsociale.ancv.com/Programme-Depart-18-25

départ 18:25

Sur depart1825.com, les jeunes ont accès toute l'année à une offre de séjours variée, adaptée à leurs envies et à leur budget. Séjours en France et en Europe, week-end détente ou semaine sportive, découverte d'une capitale, vacances à la mer, à la montagne... De nombreuses offres sont proposées par nos partenaires, acteurs du tourisme social et opérateurs privés.

l'aide financière de l'ANCV

En plus des tarifs accessibles proposés sur le site, les jeunes peuvent bénéficier d'un **coup de pouce financier de l'ANCV**. Le montant de l'aide, représentant **jusqu'à 150 €* par personne**, est directement déduit du prix du séjour.

conditions d'éligibilité à l'aide

- Avoir entre 18 et 25 ans non-révolus pour réserver sur **Départ 18:25**
- Résider en France
- Remplir l'une des deux conditions suivantes :

en fonction du revenu fiscal du foyer

en fonction du statut

Attester d'un Revenu Fiscal de Référence (RFR) inférieur à 17 280 €/an (indiqué dans l'avis d'imposition)

Être soit :

- Étudiant boursier
- En contrat d'apprentissage ou d'alternance
- Sous contrats aidés (de génération ou emploi d'avenir)
- Volontaire service civique

les conseils vacances

Pour guider au mieux les jeunes dans leur démarche et leur choix de séjour, l'ANCV met à disposition des conseils pratiques. Envie d'en savoir plus ? Rendez-vous sur depart1825.com dans la rubrique « Conseils Vacances ».

rendez-vous dès maintenant sur

depart1825.com